

Délibération n° 2018-03-13

Extrait du registre des délibérations
 du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

Objet

Définition
 complémentaire de
 l'intérêt
 communautaire

Rapporteur

BACQUET Jean-Paul

Date de convocation

19 juin 2018

**Date d'affichage du
 compte-rendu**

4 juillet 2018

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 126
 Présents : 90
 Votants : 99
 Pour : 99
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrich
	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoit	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (9) : BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, LANCRENON Maria à PRADIER Laurent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PAILLONCY Brigitte à KAROUTZOS Christian, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (27) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, BRUN Pascale, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU l'article L. 5216-5 (III) et les articles L. 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2017-11-11 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2017 relative à la définition complémentaire de l'intérêt communautaire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-02535 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2018 ;

VU la définition complète de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles figurant en annexe ;

CONSIDÉRANT que, par délibération en date du 12 décembre 2017, la communauté d'agglomération a défini l'intérêt communautaire de ses compétences obligatoires et optionnelles, et que l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et des compétences définies comme d'intérêt communautaire a eu lieu au 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération est dotée de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives ;

CONSIDÉRANT que l'exercice de certaines compétences obligatoires et optionnelles est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire ;

CONSIDÉRANT que l'intérêt communautaire est déterminé exclusivement par délibération du conseil de la communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de compléter la définition de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace communautaire » en ajoutant la zone d'aménagement concertée (ZAC) de Fontchoma au titre de la compétence « création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire » ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de compléter la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale » en ajoutant l'organisation et la gestion de tous les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires pour les 3-12 ans le mercredi, dans les communes de moins de 10 000 habitants, pour la rentrée scolaire 2018 – 2019 pour prendre en compte l'ouverture des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) le mercredi matin et de celui de Sauxillanges le mercredi, au titre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » ;

CONSIDÉRANT que, la définition de l'intérêt communautaire générant des transferts ou restitutions de compétence, l'adoption de la délibération engendrera le transfert de l'ensemble des biens, charges et contrats affectés à l'exercice de la compétence à la communauté d'agglomération ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver la définition de l'intérêt communautaire, telle qu'elle figure en annexe, et de donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Jean-Paul BACQUET





Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 13/07/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13/07/2018

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180626-DEL_2018_03_13-DE